

(19)



(11)

**EP 2 815 658 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**24.12.2014 Bulletin 2014/52**

(51) Int Cl.:  
**A41B 13/10 (2006.01) A61J 17/00 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **14172766.9**

(22) Date de dépôt: **17.06.2014**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

• **Farel, Stephanie**  
**44400 Reze (FR)**

(72) Inventeur: **Farel, Magaly**  
**17520 Germignac (FR)**

(74) Mandataire: **Gicquel, Frédéric**  
**Legi LC**  
**2 allée Baltard**  
**44300 Nantes (FR)**

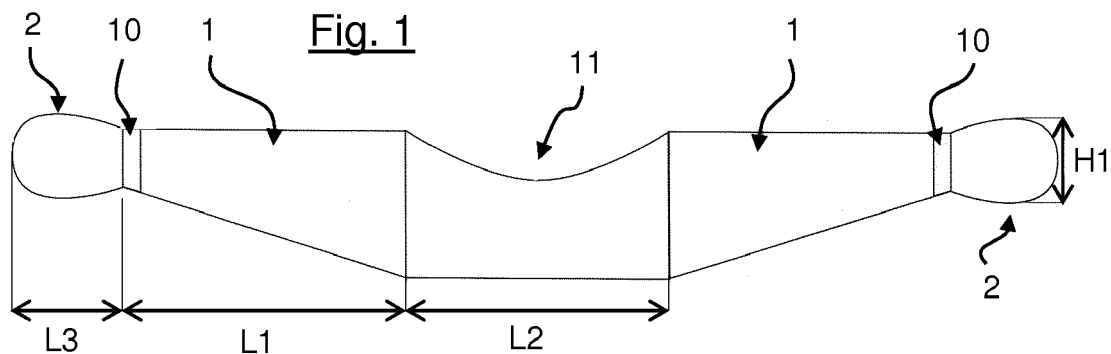
(30) Priorité: **17.06.2013 FR 1355614**

(71) Demandeurs:  
• **Farel, Magaly**  
**17520 Germignac (FR)**

(54) **Dispositif vestimentaire pour enfants en bas âge portant un élément prévu pour être mordillé**

(57) L'invention concerne un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge, comprenant au moins une manche longue (1) dont une extrémité dite de poignet (10) est destinée à s'étendre au niveau d'un poignet, carac-

térisé en ce que ladite extrémité de poignet (10) de la manche longue est solidaire d'un élément coiffant (2) réalisé en un matériau prévu pour être mordillé.



**EP 2 815 658 A1**

## Description

**[0001]** L'invention concerne le domaine de la puériculture. Plus précisément, l'invention concerne la conception et la fabrication d'articles et de dispositifs vestimentaires pour enfants en bas âge.

**[0002]** Chez les enfants en bas âge, les gencives sont rapidement douloureuses sous l'effet des poussées dentaires. L'agacement ou la douleur que provoquent ces poussées dentaires engendre un réflexe bien connu chez l'enfant, s'agissant de se frotter les gencives par l'intermédiaire d'un objet qu'il mordille.

**[0003]** Toutefois, fréquemment, ces poussées dentaires arrivent très tôt chez l'enfant, à un moment où il n'a pas fini son apprentissage de la préhension, et ne sait donc pas encore se saisir d'un objet. Il n'a alors pas d'autre choix que de mordiller son propre poing pour soulager ses gencives.

**[0004]** Bien entendu, il peut alors arriver que l'enfant s'acharne sur son propre poing au point de provoquer de légères lésions de la main. De plus, cette pratique n'est pas sans présenter quelques petits risques sur le plan hygiénique, l'enfant à cet âge ayant tendance à vouloir toucher tout et n'importe quoi.

**[0005]** Quand bien même il réussirait à se saisir d'un objet à mordiller, ce dernier ne présente pas non plus de grandes garanties sur le plan hygiénique. En outre, certains objets que l'enfant réussirait à prendre peuvent présenter des dimensions ou des parties détachables qui peuvent faire encourir à l'enfant un risque d'ingestion. Il en résulte évidemment un danger pour l'enfant.

**[0006]** L'invention a pour objectif de pallier les inconvénients de l'art antérieur.

**[0007]** Plus précisément, l'invention a pour objectif de proposer une solution de mastication qui ne présente aucun risque d'ingestion pour un enfant en bas âge qui cherche à soulager ses gencives.

**[0008]** L'invention a également pour objectif de fournir une telle solution qui soit adaptée aux enfants qui recourent à leurs propres poings pour soulager leurs gencives.

**[0009]** Un autre objectif de l'invention est de fournir une telle solution qui puisse être aisément combinée et/ou associée à d'autres articles vestimentaires courants.

**[0010]** Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints grâce à l'invention qui a pour objet un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge, comprenant au moins une manche longue dont une extrémité dite de poignet est destinée à s'étendre au niveau d'un poignet, caractérisé en ce que ladite extrémité de poignet de la manche longue est solidaire d'un élément coiffant réalisé en un matériau prévu pour être mordillé, et en ce qu'il comprend deux manches reliées entre elles par une pièce de torse, le dispositif comprenant un bavoir couplé de façon amovible à la pièce de torse.

**[0011]** Ainsi, grâce à l'invention, l'enfant en bas âge dispose en permanence d'un élément à mordillé qu'il peut utiliser pour soulager ses gencives. Cet élément à

mâchonner est porté par la manche longue du dispositif vestimentaire, qu'il peut porter à sa bouche sans qu'il soit nécessaire pour lui d'avoir acquis la motricité fine permettant de se saisir d'un objet.

**[0012]** De plus, le dispositif vestimentaire selon l'invention évite tout risque d'ingestion de l'élément à mordillé, celui-ci étant solidarisé à la manche longue du dispositif.

**[0013]** On note que chacune des deux manches pourra être pourvue de l'élément coiffant réalisé en un matériau prévu pour être mordillé.

**[0014]** On note en outre que, selon l'invention :

- le bavoir sali pendant les repas de l'enfant peut alors être détaché du dispositif pour être lavé seul ;
- le silicone peut présenter les caractéristiques d'élasticité et de résistance voulues pour être mordillé à répétition, tout en ayant les qualités répondant aux normes alimentaires.

**[0015]** Selon une solution avantageuse, l'élément coiffant prend la forme d'un gant, et préférentiellement celle d'une moufle.

**[0016]** De cette façon, l'élément coiffant recouvre l'intégralité de la main de l'enfant en bas âge. Ceci s'avère avantageux dans la mesure où l'enfant en bas âge à un réflexe naturel de chercher à introduire son poing en entier dans la bouche pour soulager ses gencives.

**[0017]** Bien entendu, la forme en moufle préserve la capacité éventuelle de prévention de l'enfant.

**[0018]** Selon un mode de réalisation envisageable, les deux manches sont reliées entre elles par une pièce dorsale.

**[0019]** Préférentiellement, l'élément coiffant à mordiller présente plusieurs orifices.

**[0020]** On peut de cette façon éviter les risques de suffocation de l'enfant, en particulier lorsque l'élément coiffant prend la forme d'un gant et que l'enfant cherche à introduire le poing dans la bouche.

**[0021]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation préférentiel de l'invention et de plusieurs de ses variantes, donnés à titre d'exemples illustratifs et non limitatifs, et des dessins annexés parmi lesquels :

- la figure 1 illustre de façon schématique un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 illustre de façon schématique un bavoir susceptible d'être intégré à un dispositif vestimentaire selon l'invention ;
- la figure 3 illustre un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon un mode de réalisation dans lequel il intègre un bavoir ;
- les figures 4 et 5 illustrent de façon schématique un premier mode de réalisation d'un élément coiffant susceptible d'être intégré à un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon l'invention ;

- les figures 6, 7 et 8 illustrent de façon schématique un deuxième mode de réalisation d'un élément coiffant susceptible d'être intégré à un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon l'invention ;
- les figures 9 et 10 illustrent de façon schématique chacune une variante de réalisation d'un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon l'invention.

**[0022]** En référence à la figure 1, on décrit ci-après un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge comprenant au moins une manche longue 1, et en l'occurrence selon le présent mode de réalisation, deux manches longues 1, dont une extrémité dite « de poignet » est destinée à s'étendre au niveau d'un des poignets de l'enfant.

**[0023]** Selon le principe de l'invention, l'extrémité de poignet 10 de la manche longue est solidaire d'un élément coiffant 2, réalisé en un matériau prévu pour être mâchonné ou mordillé par l'enfant pour soulager ses gencives.

**[0024]** Préférentiellement, les manches sont réalisées en un matériau textile et l'élément coiffant est fixé par adhérisation à la partie textile.

**[0025]** Selon le mode de réalisation illustré par la figure 1, les deux manches longues 1 sont reliées entre elles par une pièce 11 pouvant être une pièce dorsale ou une pièce de torse, voire les deux.

**[0026]** A titre purement indicatif, le dispositif selon le mode de réalisation illustré par la figure 1 présente avantageusement les dimensions suivantes :

- longueur L1 des manches 1 : 29 mm ;
- largeur L2 de la pièce 11 reliant les manches 1 : 27 mm ;
- longueur L3 des éléments coiffants : 11 mm ;
- hauteur H1 des éléments coiffants : 7 mm ;
- hauteur H2 de la pièce 11 à la liaison avec les manches : 15 mm.

**[0027]** De plus, le dispositif vestimentaire selon l'invention peut comprendre un bavoir 3, tel que celui illustré par la figure 2.

**[0028]** Un tel bavoir 3 comprend une pièce principale 30 s'étendant à partir d'une extrémité supérieure prévue pour reposer sur les épaules de l'enfant, et présente une dimension en hauteur de l'ordre de 35 à 40 mm de façon à pouvoir recouvrir le torse et au moins partiellement le ventre de l'enfant en bas âge. Cette pièce 30 présente en sa partie supérieure une encolure 31, susceptible de former un passage pour la tête de l'enfant.

**[0029]** Un dispositif vestimentaire selon l'invention pourvu d'un bavoir 3 prend une forme telle que celle illustrée par la figure 3.

**[0030]** On note que le bavoir 3 est, selon le principe de l'invention, couplé de façon amovible sur la pièce de torse 11, voire sur les manches 1, du dispositif vestimentaire selon le mode de réalisation illustré par la figure 1.

**[0031]** Les figures 4 et 5 illustrent un mode de réalisation

de l'élément coiffant destiné à être mâchonné ou mordillé, équipant un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon l'invention.

**[0032]** Tel qu'illustré par ces figures, l'élément coiffant prend la forme d'un gant dont la forme est telle que la main de l'enfant est introduit dans cet élément coiffant doigts et pouce repliés pour prendre la configuration d'un poing.

**[0033]** Ce gant pourra comprendre deux parties :

- une portion d'extrémité 21, réalisée en silicone et formant la partie destinée à être mordillée à proprement parler ;
- une partie de liaison 20, pouvant être réalisée en tissu, reliant la portion 21 à l'extrémité de poignet de la manche longue, en étant par exemple cousue sur celle-ci.

**[0034]** Selon le mode de réalisation illustré par les figures 6, 7 et 8, l'élément coiffant prend la forme d'une moufle, présentant par définition une partie 22 de réception des doigts et une partie 23 de réception du pouce tel que montré par la figure 7.

**[0035]** A nouveau, l'élément coiffant peut présenter deux parties telles que mentionnées précédemment, à savoir :

- une portion 21 à mordiller à proprement parler, celle-ci s'étendant au niveau de la partie 22 de réception des doigts et incluant également la partie 23 de réception du pouce ;
- une partie de liaison 20, éventuellement réalisée en tissu, et reliant la portion 21 à mordiller à l'extrémité de poignet de l'invention.

**[0036]** On note que, selon ce mode de réalisation, la partie 21 à mordiller peut s'étendre suffisamment pour venir recouvrir les phalanges supérieures des doigts (tel qu'illustré par la figure 8 qui est une vue de dessus de l'élément coiffant), tandis que la partie de liaison 20 s'étend, côté intérieur de la main, approximativement jusqu'à la dernière phalange des doigts (tel qu'illustré par la figure 6 qui est une vue de dessous de l'élément coiffant).

**[0037]** On note de plus que le matériau en silicone utilisé pour réaliser la partie à mordiller peut présenter une pluralité d'orifices 210, répartis plus ou moins régulièrement sur la partie à mordiller.

**[0038]** Un dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon l'invention peut prendre de multiples formes, par exemple avec une seule manche longue pourvue de l'élément coiffant (celle-ci pouvant par exemple être associée à une autre manche, mais courte).

**[0039]** Un dispositif selon l'invention, présentant deux manches longues pourvues chacune d'un élément coiffant selon l'invention pourra à titre indicatif se présenter sous forme d'une veste tel qu'illustré par la figure 9, ou d'une robe tel qu'illustré par la figure 10.

## Revendications

1. Dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge, comprenant au moins une manche longue (1) dont une extrémité dite de poignet (10) est destinée à s'étendre au niveau d'un poignet, **caractérisé en ce que** ladite extrémité de poignet (10) de la manche longue est solidaire d'un élément coiffant (2) réalisé en silicone, et **en ce qu'**il comprend deux manches (1) reliées entre elles par une pièce de torse, le dispositif comprenant un bavoir (3) couplé de façon amovible à la pièce de torse. 5 10
2. Dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'élément coiffant (2) prend la forme d'un gant. 15
3. Dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'élément coiffant (2) prend la forme d'une moufle. 20
4. Dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les deux manches (1) sont reliées entre elles par une pièce dorsale. 25
5. Dispositif vestimentaire pour enfant en bas âge selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'élément coiffant (2) à mordiller présente plusieurs orifices. 30

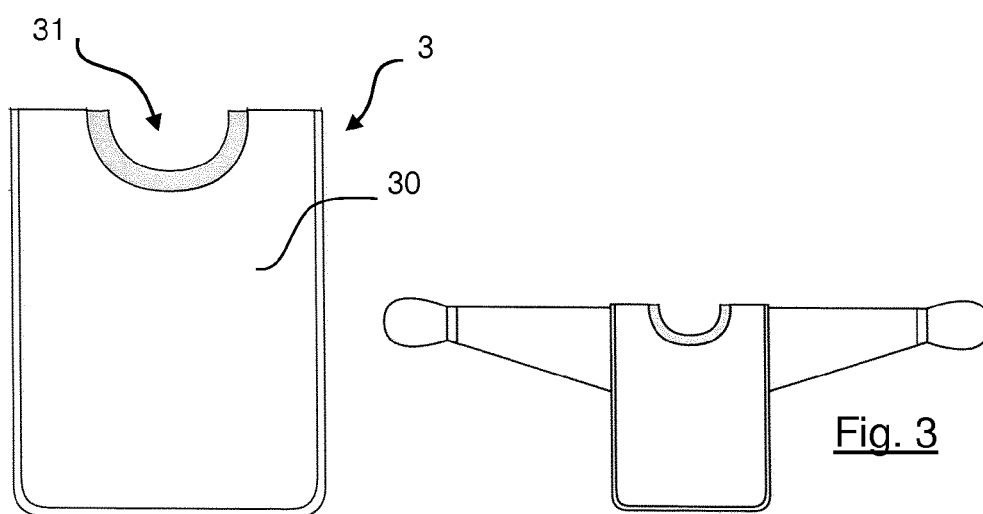
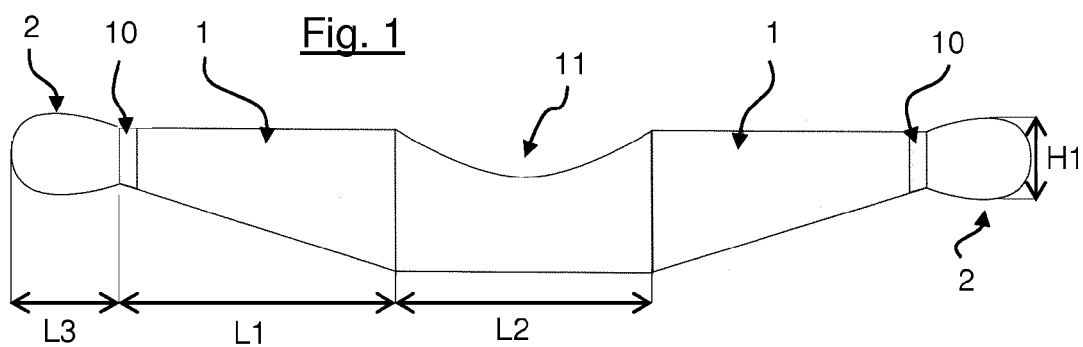
35

40

45

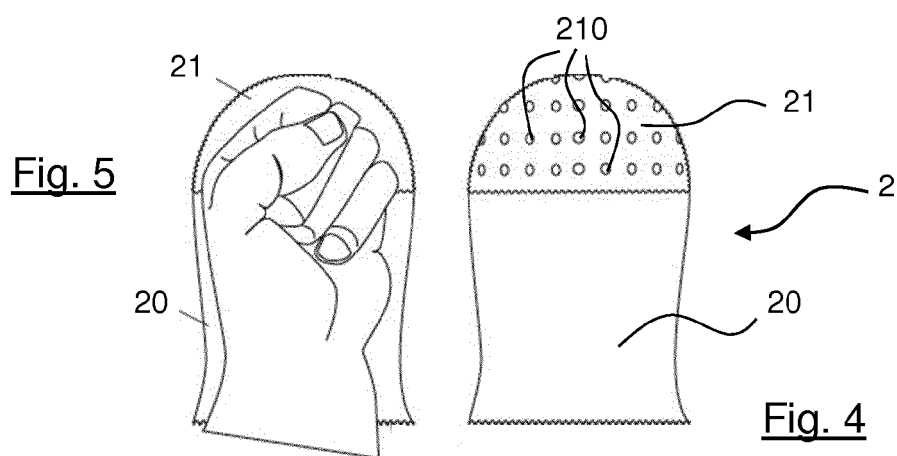
50

55



**Fig. 2**

**Fig. 3**



**Fig. 4**

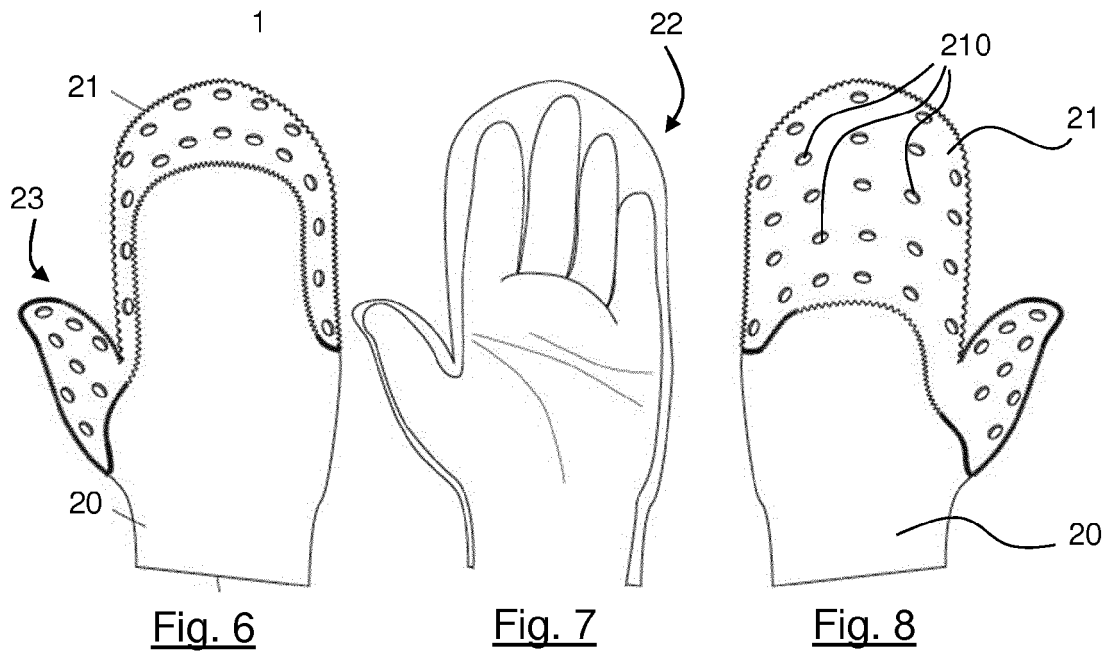


Fig. 9

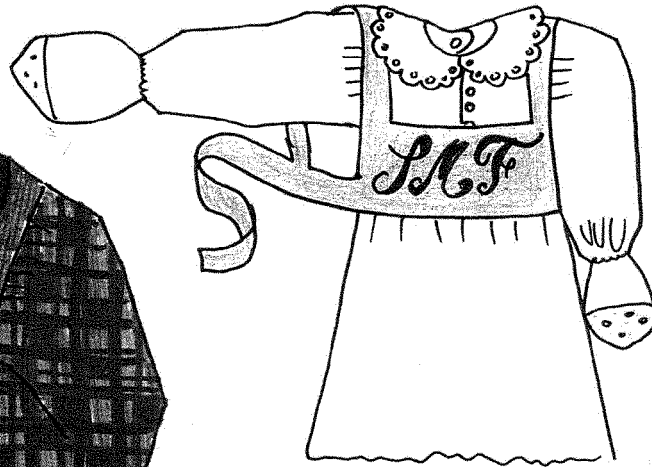


Fig. 10



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 14 17 2766

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                            | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                                       | Revendication concernée                                                                                                                                                                                                                                         | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)                               |
| Y                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 2010/170039 A1 (DAVIS MARGARET A [US])<br>8 juillet 2010 (2010-07-08)<br>* abrégé; figure 1a *<br>* alinéa [0038] *                                | 1-5                                                                                                                                                                                                                                                             | INV.<br>A41B13/10<br>A61J17/00                               |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 1 926 194 A (WHITE CLARK MARTHA)<br>12 septembre 1933 (1933-09-12)<br>* page 1, ligne 34 - ligne 42; figure 1 *<br>* page 1, ligne 93 - ligne 95 * | 1                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                              |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 2 677 130 A (O'HAYER ROBERT E)<br>4 mai 1954 (1954-05-04)<br>* colonne 1, ligne 46 - colonne 2, ligne 10; figures 1-3 *                            | 1                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                              |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 2006/041275 A1 (POWERS JILL [US])<br>23 février 2006 (2006-02-23)<br>* abrégé; figures 30,36,38 *<br>* alinéas [0038], [0040] *                    | 1                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                              |
| Y                                                                                                                                                                                                                                                                    | US 6 216 269 B1 (SMITH EDITH [US] ET AL)<br>17 avril 2001 (2001-04-17)<br>* abrégé; figures 1,2 *<br>* colonne 2, ligne 30 - ligne 48 *               | 1-5                                                                                                                                                                                                                                                             | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)<br>A41B<br>A41D<br>A61J |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                              |
| Lieu de la recherche<br><b>La Haye</b>                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                       | Date d'achèvement de la recherche<br><b>18 juillet 2014</b>                                                                                                                                                                                                     | Examineur<br><b>da Silva, José</b>                           |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES<br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                                                                                       | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                              |

2

EPO FORM 1503 03-82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 17 2766

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-07-2014

10

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| US 2010170039 A1                                | 08-07-2010             | AUCUN                                   |                        |
| US 1926194 A                                    | 12-09-1933             | AUCUN                                   |                        |
| US 2677130 A                                    | 04-05-1954             | AUCUN                                   |                        |
| US 2006041275 A1                                | 23-02-2006             | AUCUN                                   |                        |
| US 6216269 B1                                   | 17-04-2001             | AUCUN                                   |                        |

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82